

Gains provenant d'un emploi



À compter du 1^{er} août 2025, le Programme d'aide à l'emploi et au revenu (EIA) augmentera le montant qu'une personne peut retirer d'un emploi avant que ses prestations mensuelles soient touchées.

Après cette date, une personne recevant des prestations d'AER peut gagner 500 \$ (après impôts) sans incidence sur ses prestations. Si elle reçoit plus de 500 \$, 70 cents de chaque dollar au-dessus de 500 \$ seront déduits de ses prestations.

Par exemple : Une personne gagne 600 \$ à son travail au mois d'août. Les premiers 500 \$ n'ont pas d'incidence sur ses prestations. Pour les 100 autres dollars, les 30 premiers dollars n'ont pas de répercussions sur ses prestations, et les 70 dollars restants sont déduits de ses prestations d'AER.

Qu'est-ce qui change?

Les règles relatives au montant qu'une personne peut gagner alors qu'elle reçoit l'AER sont modifiées de façon à ce qu'elle puisse gagner plus d'argent au travail tout en recevant des prestations d'AER.



Avant ce changement, une personne pouvait gagner jusqu'à 200 \$ au travail sans qu'il y ait de répercussions sur ses prestations. On a augmenté ce montant à 500 \$. Les gains dépassant ce montant sont déduits à raison de 70 cents pour chaque dollar.

Pourquoi ce changement?

L'augmentation du montant qu'une personne peut gagner pendant qu'elle reçoit des prestations d'AER améliorera sa capacité à se loger, à se nourrir, à rester en bonne santé et à satisfaire d'autres besoins fondamentaux.

Cela lui permettra également de travailler plus d'heures sans craindre que ses prestations d'AER changent.

